

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 25.03.2024 / 14

LUNDI 25 MARS 2024 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Absents sans pouvoirs : 22
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **25 Mars**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT , Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Arnauld JERU, Mr Didier LALLIER, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Séverine IBSAIENNE, pouvoir à Mr Arnauld JERU
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mme Marianne FLORAT
- Mme Jeannine LECLERC, pouvoir à Mr Dominique MOREAU
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Mr François GILAS
- Mme Françoise MECKERT, pouvoir à Mr Guillaume ANNE
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mme Nathalie ZEYMES, pouvoir à Mr Didier LALLIER.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Philippe LESAULNIER
- Mr Joël LOUET.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Virginie LAURO
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Dominique MOREAU est désigné secrétaire de séance.

FERVAQUES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE REFECTION DE L'ELECTRICITE ET DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE DE FERVAQUES

La Commune de Livarot – Pays d'Auge a un projet de réaliser des travaux de réfection de l'électricité et du chauffage de l'Eglise de Fervaques.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses :

Travaux de réfection de l'électricité	25 369,13 €
Travaux de chauffage	11 931,95 €
Total H.T	37 301,08 €

Recettes :

Conseil Départemental – 30 %	11 190,00 €
Agglo – Fonds de concours commun – 20 %	7 460,00 €

Autofinancement 18 651,08 €

Total H.T 37 301,08 €

Afin d'obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, les élus auront à :

- Solliciter un financement auprès du Conseil Départemental ;
- Solliciter un financement auprès de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie au titre du fond de concours commun ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un financement auprès du Conseil Départemental ;
- **SOLLICITE** un financement auprès de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie au titre du fond de concours commun ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 25 mars 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20240402-2024-03-29-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024